

OUVERTURE DES JOURNÉES

Patrick Schmoll

Je vous remercie d'être venus nombreux aujourd'hui, ce qui témoigne de l'importance du problème dont nous allons traiter pendant ces deux jours. Je situerais l'enjeu de ces journées au regard des objectifs de l'Institut Européen de Psychologie, qui sont doubles : un objectif de réflexion sur les pratiques psychologiques, et un objectif de changement dans ces pratiques à travers la promotion de dispositifs de formation des psychologues et d'exercice de la pratique (Centres de Psychologie) qui permettent une meilleure définition de la fonction de tiers, ou de médiateur, du psychologue.

Nous développons sur ces questions un travail qui a un caractère général, transversal aux secteurs d'intervention des psychologues : témoins, par exemple, les numéros de notre revue sur le "Dispositif Psychologique". Mais nous l'approfondissons aussi à propos de problèmes sociaux et humains plus précis, caractérisés par leur acuité : la violence, les maladies psychosomatiques, aujourd'hui le divorce, demain le chômage. Ceci nous permet de vérifier sur le terrain la pertinence de nos approches et nous ouvre en retour à un travail pluridisciplinaire avec d'autres professionnels.

Dans le cas du divorce, que nous abordons aujourd'hui, nous retrouvons ces deux versants, de la réflexion et de l'action, des objectifs de notre association, puisqu'à l'ouverture cette année d'une consultation *AID* (*Accompagnement et Interventions sur le Divorce*), dont Serge Bomstein nous parlera demain, fait pendant un travail d'élaboration théorique et d'échanges dont ces journées se veulent une première expression.

Situons en quelques chiffres l'acuité du problème du divorce :

- ▶ On compte aujourd'hui en France un divorce pour trois ou quatre mariages. Aux États-Unis, on approche du chiffre d'un pour deux, chiffre qui est déjà atteint en France par la région parisienne.
- ▶ La moitié des contentieux de droit civil sont des divorces, ce qui a fait dire à Me Lienhard que les "accidents de famille" concurrençaient nettement dans nos prétoires les accidents de la route.
- ▶ Au niveau des enfants, 600.000 enfants ont ainsi deux foyers.

Sous l'Ancien Régime, un couple marié pouvait espérer vivre en commun 20 à 25 ans. Depuis, nous vivons en moyenne plus âgés, et cette espérance de vie commune d'un couple marié est aujourd'hui du double (environ 45 ans), en l'absence de divorce. Cette évolution n'a pu qu'entraîner un bouleversement dans la façon de concevoir la vie en commun. On admet aujourd'hui, contre des siècles de tradition catholique, qu'on ne vivra pas nécessairement toute sa vie avec le partenaire qu'on s'est choisi. Encore faut-il ajouter qu'on se marie de moins en moins : les formes alternatives de convivialité se multiplient (couples non mariés avec ou sans enfants, célibataires, familles "monoparentales"...), qui font que le mariage n'est plus ce passage plus ou moins obligé de l'individu sur un itinéraire social normal. Ainsi le divorce se trouve-t-il dédramatisé dans l'opinion, il n'est plus un phénomène marginal socialement, au point qu'on risque au contraire, comme le souligne Philippe Fuguet, de le banaliser.

Individuellement, pourtant, les divorçants et divorcés rencontrent encore le désaveu de l'entourage, et le divorce reste un drame personnel. Autant le mariage avait été investi d'espairs, autant le divorce peut précipiter l'anxiété, le désespoir, la haine parfois. Cette souffrance peut prendre corps dans une recherche manichéenne de qui est le bourreau et qui la victime. Les circuits institutionnels (judiciaires et médicosociaux) mettent en scène le duel en l'inscrivant dans les décisions de justice et leurs effets : attribution du tort à l'un ou aux deux époux, partage des biens, garde des enfants, chiffrage d'une pension alimentaire ou d'une prestation compensatoire. Les médecins rencontrent cette souffrance au détour de leur consultation sous les formes de l'angoisse, de la dépression, des multiples problèmes rencontrés par les divorçants et leurs enfants.

Avocats, juges, médecins, fréquemment interpellés à une place de "sauveur", font l'expérience de cette souffrance, marque de ce que, si les anciens partenaires sont bien "séparés de corps", comme l'exprime si bien la formule, ou divorcés juridiquement, il reste que souvent ils ne sont pas séparés "de coeur", au sens où ils n'ont pas encore pu faire le deuil l'un de l'autre.

LE RISQUE DE LA PSYCHOLOGISATION

Un risque se dessine aujourd'hui devant cette émergence de ce qu'on peut présenter comme un nouveau "marché" pour les "psy" de toutes sortes. Nous rejoignons ici les préoccupations qui sont les nôtres à l'Institut Européen de Psychologie. Ce risque, ce serait de "psychologiser" le divorce, c'est-à-dire de l'aplatir dans sa seule dimension psychologique, d'isoler cette souffrance de son inscription sociale et juridique. Il faut par exemple souligner la dérive toujours possible vers une psychiatrisation, qui poserait a priori le divorce comme un drame dont on ne pourrait se sortir sans séquelles. Les "enfants du divorce", en particulier, seraient inévitablement destinés à l'échec scolaire, à la drogue, à la délinquance et aux troubles psychopathologiques les plus divers, faisant ainsi les choux gras des professionnels de l'enfance.

Il faut insister sur ce point : ce caractère soi-disant pathogène du divorce, que certaines rencontres psychologiques et psychiatriques présentent comme une donnée objective, scientifique, est en fait un a-priori moral, voire idéologique, un a-priori qui pose le couple marié et la famille comme cadre et destin naturels de l'individu, en se dissimulant derrière une construction pseudo-théorique.

Ce n'est pas le divorce qui peut avoir des effets pathologiques sur les personnes : c'est la discorde conjugale et parentale, et le divorce n'en est qu'un effet. Dans nombres de cas, le divorce vaut mieux, tant pour les conjoints que pour les enfants, que le maintien à tout prix de l'intégrité du couple et de la cellule familiale.

Et, en tant que psychologues en particulier, initiateurs de ces journées, nous devons être clairs sur notre mission : c'est d'abord de la souffrance des personnes dont nous nous occupons, et nous ne pouvons pas garantir qu'en apportant des réponses à cette souffrance, nous saurons préserver cette

intégrité du couple et de la famille, non plus que des valeurs morales qui y sont associées. Ce peut être au contraire notre travail de permettre aux personnes de prendre quelque distance par rapport aux effets d'idéaux qu'exercent sur elles ces valeurs.

Pour éviter cette psychologisation, nous avons fait le choix, dans l'organisation de ces journées, de la pluridisciplinarité et de l'interprofessionnalité : des spécialistes analyseront les aspects de ce "reste" de souffrance que secrète l'institution du mariage et du divorce, des professionnels d'institutions différentes décriront les formes de leur intervention et les problèmes qu'ils rencontrent ; y seront également discutées les formules associatives et de travail nouvelles qui se mettent en place pour répondre à ces problèmes et accompagner les divorçants sur le trajet souvent difficile qui mène du divorce à la séparation.

Patrick Schmall
Psychologue
Président de l'Institut Européen de Psychologie
